

# BIOSÉCURITÉ : PROTÉGER LE POISSON D'ÉLEVAGE

## PROGRAMME NATIONAL SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX AQUATIQUES

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

#### Qu'est-ce que la biosécurité?

La biosécurité consiste à prendre des précautions afin de réduire les risques d'introduction et de propagation d'organismes infectieux au sein des populations et entre elles.

#### Pourquoi la biosécurité est-elle si importante?

La biosécurité est très importante pour l'aquaculture, parce qu'elle prévient ou limite l'introduction et la propagation de maladies dans les installations et les sites d'élevage d'animaux aquatiques ou entre eux. Comme il existe peu de traitements efficaces pour la plupart des maladies animales aquatiques, une biosécurité efficace est la clé pour prévenir ces maladies.

#### Comment se transmettent les organismes infectieux?

Les agents pathogènes qui infectent les animaux aquatiques sont souvent propagés entre les organismes aquatiques présents dans l'environnement, ou par l'équipement utilisé pour transférer les animaux d'une unité ou d'un site d'élevage à un autre. Certaines maladies peuvent également être propagées directement dans l'eau par des animaux qui libèrent l'agent infectieux ou par des animaux malades qui sont sur le point de mourir. Parmi les sources connues d'infection d'animaux aquatiques, notons les aliments pour animaux contaminés, l'équipement, les eaux usées non traitées, la présence de poissons dans les eaux d'approvisionnement et de ravageurs comme les oiseaux ou les rongeurs.



*Pêches et Océans Canada*



### **Comment puis-je réduire les risques d'introduction ou de propagation?**

- Exiger que le personnel, les fournisseurs d'aliments pour animaux, les vétérinaires, les cueilleurs et les visiteurs appliquent des mesures sanitaires strictes :
  - Fournir des vêtements de protection désinfectés
  - Fournir des postes de désinfection des mains et des chaussures à chaque entrée et à chaque sortie
- Désinfecter régulièrement l'équipement et l'eau avec un désinfectant recommandé. S'assurer que le désinfectant peut être appliqué sans danger et qu'il ne pose aucun risque de toxicité pour les humains, les animaux aquatiques ou l'environnement.
- Limiter les contacts des véhicules, des bateaux et de l'équipement avec l'élevage et les unités.
- Tenir un registre de tous les visiteurs qui entrent en contact avec vos animaux aquatiques.
- Prévoir les déplacements des membres du personnel dans les installations et leur demander de respecter les procédures de désinfection entre les unités et les édifices.
- Contenir et/ou traiter les effluents et les déchets organiques à leur origine. Empêcher qu'ils soient réacheminés vers les zones de production. En ce qui concerne les installations en eaux libres, éliminer les déchets organiques sur la terre, sur un site qui a des mesures en place pour éviter la fuite de produits de dégradation dans les eaux environnantes.
- Appliquer des protocoles de lutte antiparasitaire pour tenir éloignés les oiseaux, les animaux indésirables et les prédateurs.
- Utiliser des panneaux d'avertissement aux installations pour informer les visiteurs et le personnel qu'il y a des mesures de biosécurité en place, comme, entre autres, un accès contrôlé, des pédiluves, une surveillance vidéo.

### **Comment puis-je protéger la santé de mes animaux aquatiques?**

- Choisir très soigneusement le lieu de vos installations et de votre site en fonction des mesures de biosécurité. Tenir compte par exemple des caractéristiques hydrographiques, prévoir un accès pour le déplacement des stocks, tenir compte de l'état de santé des animaux aquatiques élevés à proximité ou des animaux aquatiques sauvages.
- Choisir une source d'eau saine pour les installations sur terre, comme de l'eau de puits et de l'eau de source. Si de telles sources d'eau ne sont pas accessibles, utiliser un système de désinfection et/ou de filtration.
- N'élever que des animaux aquatiques et n'utiliser que des œufs qui ont été déclarés exempts de maladies.
- Avec l'aide d'un vétérinaire, établir un calendrier régulier de surveillance des maladies et appliquer un plan de gestion de la santé des animaux aquatiques.
- Retirer régulièrement les animaux morts et mourants. En cas de maladie soupçonnée, communiquer avec votre vétérinaire.
- Faire très attention avant de changer des animaux aquatiques d'unité ou de pisciculture. Les animaux aquatiques présentant des signes de maladie ne devraient pas être vendus ou transférés dans d'autres installations.
- Dans la mesure du possible, réduire au minimum les manipulations afin de diminuer le stress qui peut prédisposer les animaux aquatiques à une maladie infectieuse.

### **Où puis-je obtenir de plus amples renseignements?**

**Agence canadienne d'inspection des aliments :**  
<http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/aqua/aquaf.shtml>

**Pêches et Océans Canada :**  
[http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/aah\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/aah_f.htm)